

Protocole sanitaire École de Dienville

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de veiller :

- À appliquer les gestes barrières demandés par le ministère de la Santé.

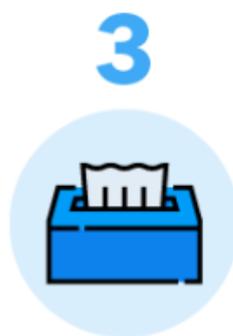


Se laver les mains très régulièrement

Voir annexe 2



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter aussitôt



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

• Au port du masque :

- Pour les élèves des écoles maternelles, le port de masque est proscrit.
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque d'usage incorrect.
- L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des signes pathologiques.
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.
- En outre, des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).
- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation à l'extérieur. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

voir annexe 1

- **À aérer et ventiler les classes et autres locaux :**

- L'aération des locaux doit être fréquemment réalisée et durer au moins 10 minutes à chaque fois.
- Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.
- Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- Mouchoirs à usage unique ;
- Poubelles munies de sacs, avec couvercle et avec une pédale ;
- Savon liquide dans les sanitaires : **vérifier régulièrement la disponibilité et assurer le remplissage des distributeurs.**
- Gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables.
- Serviettes en papier à usage unique → **vérifier régulièrement la disponibilité et assurer le remplissage des distributeurs.**
- Lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets pouvant être ou avoir été touchés quand cela est nécessaire.

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains.

Cette éducation devra être adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson...)

- **Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.**
- **Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fournira des kits de communication adaptés.**

II Les modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

11 mai	Rentrée de tous les enseignants (sauf cas particuliers)
18 mai	Rentrée GS CP et CM2 répartis sur les différents enseignants de l'école et des enfants prioritaires (personnels définis par ?????)
1 ^{er} juin	Rentrée des autres niveaux en alternance en respectant les règles préconisées dans le document

Pour l'instant, pas d'accueil des PS et MS envisagé

Enfants prioritaires :

Ce sont les mêmes que ceux définis lors de la fermeture des écoles.

Un service d'accueil de la petite section à la classe de 3^e est mis en place pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire, dès lundi 16

mars, dans leur lieu de scolarisation habituel.

[Fiche covid19 « Garde enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire »](#)

Le dispositif est étendu à compter du 22 mars 2020 aux enfants des personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique si ces personnels sont dépourvus de solution de garde.

Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues. (source <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>)

À ces personnes s'ajoutent à compter de l'ouverture des écoles les enfants des personnels de l'Éducation nationale 1^{er} degré et ceux de toute personne devant intervenir dans les écoles maternelles et élémentaires (ATSEM, AeSH..)

Au vu des réponses reçues le 4 mai 2020 par les parents d'élèves, le taux prévu de retour à l'école est de plus de 50%.

Or les surfaces des classes utilisées ne permettent pas d'accueillir le nombre maximum d'enfants.

Les enfants seront donc accueillis en alternance, c'est-à-dire une semaine sur deux. Pour les semaines sans classe, nous n'avons malheureusement pas de solution.

Semaines du 18 au 29 mai :

Enseignant	Mme Machado	Mme Gomes	M. Ladrance	Mme Bage
Niveau accueilli	GS + élèves prioritaires maternelle (4)	CP + élèves prioritaires CE1 (1)	CM2 (groupe) + élèves prioritaires CE2/ CM1	CM2 (groupe)

À partir du 1^{er} juin

Enseignant	Mme Machado	Mme Gomes	M. Ladrangé	Mme Bage
1 ^{er} juin 5 juin	GS + mater prioritaire Effectif : 9	CP CE1 Effectif : 14	CE2 / CM1 Effectif : 13	CM2 Effectif : 11
8 au 12	GS + mater prioritaire Effectif : 9	CP CE1 Effectif : 14	CE2 / CM1 Effectif : 13	CM2 Effectif : 11
15 au 19	GS + mater prioritaire Effectif : 9	CP CE1 Effectif : 14	CE2 / CM1 Effectif : 13	CM2 Effectif : 11
22 au 26	GS + mater prioritaire Effectif : 9	CP CE1 Effectif : 14	CE2 / CM1 Effectif : 13	CM2 Effectif : 11
29 au 4 juillet	GS + mater prioritaire Effectif : 9	CP CE1 Effectif : 14	CE2 / CM1 Effectif : 13	CM2 Effectif : 11

Cette configuration prend en compte les fratries.

Le transport scolaire est maintenu. Les enfants arrivant par le bus seront récupérés par une ATSEM et pénétreront dans l'école par le portail bleu. Il est préférable de faire une file indienne respectant les mesures de sécurité pour les enfants.

Un protocole sanitaire spécifique a été mis en place par le transporteur. Les transports scolaires seront mis en place sur la base du **plan normal de circulation**, c'est-à-dire sur la base **des itinéraires et des horaires de desserte habituels**.

L'accueil de ces élèves se fera donc grâce à une ATSEM qui sera présente pour accueillir les enfants à la sortie du bus et les conduira dans l'enceinte de l'école. Chaque élève de primaire se rendra directement auprès de son enseignant, les enfants de maternelle resteront avec l'ATSEM qui les conduira alors dans la classe.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Pour permettre cela, il leur sera demandé de déposer leur enfant devant l'école sans descendre de voiture dans la mesure du possible. **Le personnel municipal se chargera de faire traverser les enfants en toute sécurité.**

Les enfants entreront dans l'école par le grand portail qui permet une ouverture large afin de fluidifier au mieux ce moment. Ils devront conserver une distance d'un mètre minimum entre eux.

Dans la cour, les enfants devront ne pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale.

Une entrée échelonnée sera mise en place selon les modalités suivantes :

CM2	CM1/ CE2	CE1 / CP	GS / maternelle
-----	----------	----------	-----------------

8h45	8h40	8h50	8h55
------	------	------	------

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux. L'enseignant responsable du niveau sera présent vers la grille d'accueil afin de guider ses élèves

Le portail sera fermé à 9h00.

Il n'y aura plus d'accueil dans la cour ; une fois entrés dans l'école, les enfants se rangeront directement (suivant un marquage au sol) et seront conduits par leur enseignant dans leur salle de classe.

Les portes d'accès aux classes devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Schéma d'entrée des élèves et place de l'enseignant au temps d'accueil.

III La mise en rangs et la montée en classe

Lors de la mise en rangs et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux ; par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes.

Une distance suffisante devant être laissée entre les vêtements au niveau des portemanteaux, **ceux-ci ne devront plus être utilisés** s'ils sont trop rapprochés les uns des autres.

Pour les enfants de maternelle : utilisation des portemanteaux dans le hall et dans la classe de Mme Machado. (En condamner un sur 3)

Pour les enfants de CP ou de CE1 : le nombre de portemanteaux est suffisant dans le hall d'entrée de la classe. (En condamner 1 sur 3)

Pour les enfants accueillis dans la classe de M. Ladrangé, utilisation des portemanteaux de son entrée. (En condamner 1 sur 3)

Pour les enfants accueillis dans la classe de Mme Bage, le manteau sera mis sur le dossier de la chaise.

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement.

Par conséquent, il sera nécessaire de mettre en place un système de rotation des élèves. La rotation des groupes une semaine sur deux est celle qui est préconisée sur l'ensemble du département. C'est donc cette modalité qui a été retenue. Il faudra veiller aux fratries pour les accueillir en même temps. [Voir annexe 3](#)

Cas particulier : pendant la période du 18 mai au 1^{er} juin, seuls les GS, les CP et les CM2 seront accueillis dans l'école ; ils seront donc répartis entre l'ensemble des enseignants et pourront tous être accueillis en même temps.

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux**.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation, notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à entrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second à la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté le plus éloigné de la porte.

Chaque enfant aura une place attribuée au cours de la semaine et ne devra plus en changer.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller **se laver les mains les uns après les autres** en maintenant la distanciation adéquate (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible). **Prévoir des marquages au sol**

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les dimensions des salles ne permettent pas de ménager des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un, en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et, au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

V Le matériel scolaire

Pour les enfants d'élémentaire, le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille et les corrections collectives seront privilégiées.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

VI Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe selon le planning suivant, qui permet d'éviter qu'un enseignant soit seul avec les élèves afin de permettre de réagir à un éventuel souci (blessure par exemple) :

GS	CP/CE1	CM2	CE2/CM1
10h15 / 10h30		10h35 / 10h50	
Cour maternelle	Cour élémentaire	Cour maternelle	Cour élémentaire
15h45 / 16h00		15h30 / 15h45	
Cour maternelle	Cour élémentaire	Cour maternelle	Cour élémentaire

Une séparation faite de plots ou de barrières devra être mise en place de part et d'autre de la grille séparatrice des 2 cours, afin que les enfants ne soient pas tentés d'aller discuter à travers la grille.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand, permettant ainsi une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs

horaires de récréation.

Lors de la récréation dans la cour de la maternelle il sera interdit d'utiliser la structure. (Elle devra être condamnée) . Les jeux de ballons ou autres objets seront proscrits. (fiche thématique récréation p 39- 40 -41 du guide édité par l'Education Nationale.)

Il sera nécessaire de faire se laver les mains à chaque enfant avant la sortie en récréation et au retour de chaque récréation.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, l'enseignant devra être constamment présent en face pour garantir ce point, les toilettes étant un lieu très exigü.

VII La cantine

Les enfants déjeunant à la cantine seront pris en charge à 11h50 par le personnel de la cantine.

Les conditions de restauration seront assurées comme en temps normal. Il sera servi des repas froids livrés par la société de restauration habituelle.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas

La nécessité d'une inscription hebdomadaire et non pas quotidienne est exprimée par la C.C afin de gérer au mieux les élèves présents et commander les repas nécessaires auprès du prestataire.

Les tables devront impérativement être désinfectées avant chaque repas, entre deux élèves et après le repas.

Les enfants mangeant au restaurant scolaire seront pris en charge par le personnel de la cantine. Ils seront alors conduits vers le lieu de rassemblement matérialisé, tout en respectant les distances.

VIII Les sorties (pause méridienne et soir)

Auparavant, les élèves du CP au CM2 étaient regroupés dans la cour élémentaire. Et les enfants de maternelle récupérés au sein de la classe.

Il paraît donc nécessaire d'augmenter la surface d'évolution. On augmente la distance possible entre élèves.

Les CM2 utiliseront le portail bleu pour sortir sous la responsabilité de leur enseignant. Les élèves de CP (et par la suite les élèves de CE1 CE2 et CM1) seront conduits par leur enseignant dans la cour élémentaire en respectant un marquage au sol.

Pour les élèves de maternelle, la sortie se fera par le portail bleu afin de limiter le nombre de personnes présentes devant les entrées.

Les élèves devront se conformer aux mêmes règles que lors des récréations : pas de jeu de contact, distanciation...

Les enfants du bus seront sous la surveillance d'une des ATSEM. (Et de loin l'enseignante des GS et celle des CM2)

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

Les enfants de la garderie seront pris en charge à 16h50 par le personnel des « crossettes » .

IX L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

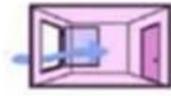
Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Tout au long de la journée, les enseignants veilleront à la désinfection des poignées de porte et/ou de tout autre objet fréquemment manipulé.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- Aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, rampes d'escalier...
- À l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises).

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d'habitat.



5-10 minutes

Le protocole est établi par la Communauté de communes en se référant au guide diffusé par le ministère de l'Éducation.

X Le périscolaire

L'accueil et la reprise des enfants pris en charge par le périscolaire se fera par les crossettes. Les modalités d'accueil seront les mêmes que précédemment. Les heures d'ouverture et de fermeture en seront pas modifiées

Les horaires seront adaptés afin de limiter le flux d'élèves au moment des entrées et des sorties.

XI Les enfants ou les personnels atteints

Les parents d'élèves

- s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève
- sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école

Les personnels

- devront procéder de la même manière
- présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du [ministère de la Santé](#)

Malgré ces précautions, il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal efficace et non d'un thermomètre auriculaire. **Un pour la maternelle et un pour l'élémentaire.**

La conduite à tenir est détaillée dans le guide publié par le ministère de l'Éducation. Pages 52 à 54.



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

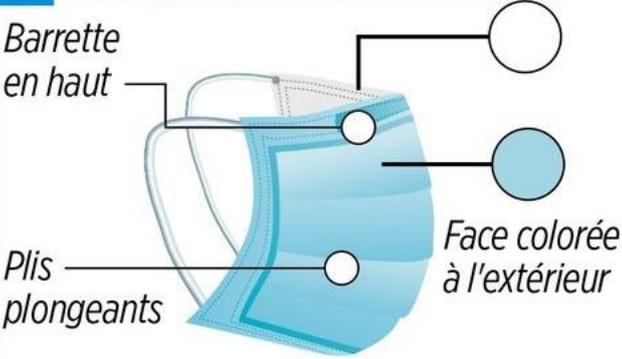
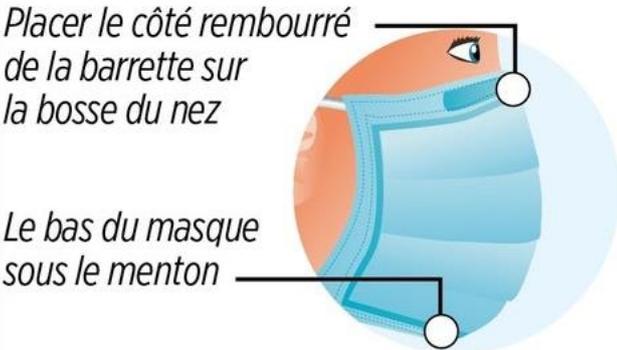
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Le port du masque

Dans tous les cas, le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec une **durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par l'arrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

Se laver les mains

Le lavage des mains est essentiel :

- Consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.
 - À défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.
- Il doit être réalisé, a minima :
 - À l'arrivée ;
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
 - Avant et après chaque repas ;
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - Le soir avant de rentrer chez soi.

Viens te laver les mains avec ...

HUGO, l'Escargot



et ses copains

CLEMENT
Le Serpent



LEON
Le Hérisson



HUBERT
Le Pivert



BERTRAND
l'Éléphant



JOJO et FREDO
les crabes
jumeaux



NICOLAS
Le Koala



Mai 2008 M@J Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florance M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

Zones
fréquemment
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Paume

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
très
souvent
oubliées



Dos

Zones
souvent
oubliées

Annexe 3

Liste des fratries

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Thieblemont		x		x		x		
Viot / Cheron		x		x			x	
Alexandre			x				x	
Alves		x			x			
Tramoy	x	x						
Saigner	x						x	
Pailliez				x			x	
Guiguet			x	x				
Saulnier				x			x	
Fricot					x			x
Verite					x			x
Maitrot						x		x

Annexe 4

Protocole transport scolaire

Mesures de distanciation sociale :

Tant que cela est exigé par décret, **les montées et descentes** s'effectueront par la porte arrière ou médiane de l'autocar. Dès suppression de cette exigence par les textes, retour au principe de montée et descente par la porte avant.

La **1^{ère} rangée de banquettes** derrière le conducteur sera laissée libre.

Le placement dans l'autocar s'effectuera sur la base d'**un élève par banquette**, en quinconce d'un rang à l'autre. Ce principe est valable autant que les effectifs le permettent.

(Nombre de places disponibles pour un car de grande capacité de 63 places (capacité maximale sur notre réseau) : **29 places** ... voir ci-dessous une schématisation de ces prescriptions).

